



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assurance complémentaire

Question écrite n° 33028

Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'accès des jeunes aux couvertures sociales complémentaire santé. Une étude du Centre technique d'appui et de formation des centres d'exams de santé révèle en effet que 65 % des jeunes peu ou pas qualifiés, venant dans les missions locales, n'ont pas de couverture sociale complémentaire santé. D'après le rapport d'information n° 436 déposé le 26 mai 2009 au Sénat, un jeune sur six n'a pas de couverture complémentaire santé; alors que ce taux est inférieur à 5 % pour le reste de la population. Il s'inquiète de cette situation qui menace directement la santé des jeunes Français. Aussi lui demande-t-il sa position sur ce point et les mesures qu'elle entend prendre pour faciliter l'accès des jeunes aux soins.

Données clés

Auteur : [M. François Baroin](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33028

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7613

Question retirée le : 7 octobre 2014 (Fin de mandat)